

Lucien LELOUP

Professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, est décédé le 14 juin 1976. Il était né à Liège le 29 septembre 1907.

Diplômé ingénieur civil des mines par notre Université en 1930, il devint aussitôt assistant du Professeur Hanocq en 1931 et, ultérieurement, chef de travaux en 1940, chargé de cours en 1950, et professeur ordinaire en 1954.

Ses travaux scientifiques, consacrés à divers domaines et particulièrement à la lubrification, sont très estimés et lui ont valu plusieurs prix et distinctions scientifiques parmi lesquels : le prix Bruyère, le prix décennal Charles Hanocq, le prix de la Société belge des ingénieurs et industriels, le prix de la Mécanique appliquée et la médaille d'or de l'A.I.Lg.

Grand travailleur, Lucien LELOUP était cependant toujours disponible pour écouter une doléance, donner un conseil, participer à la recherche d'une solution. Ses élèves, ses collaborateurs et ses collègues savaient qu'ils pouvaient compter sur lui et lui donnaient leur confiance et leur estime.

A deux reprises, il fut élu Doyen par la Faculté des Sciences appliquées (1968/70 et 1970/72). A deux reprises aussi, il fut élu en qualité de délégué au Conseil d'administration par le Conseil académique (1972/74 et 1974/76).

Homme de bon sens, pondéré et d'une grande droiture, Lucien LELOUP accomplit ces missions avec tact mais non sans fermeté. Le Conseil d'administration regrette tout particulièrement que sa disparition prématurée le prive d'un de ses membres les mieux avertis des problèmes universitaires.

Lucien LELOUP était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

Simone HUYNEN

Chargée de cours à la Faculté de Droit, est décédée le 19 juillet 1976. Elle était née à Ixelles le 25 octobre 1911.

Docteur en droit et licenciée en sciences politiques et sociales de l'Université Catholique de Louvain, elle exerça le Barreau à Bruxelles

pendant une dizaine d'années. Elle fut ensuite Chargé de mission au Cabinet du Ministre de la Justice en 1947 et devint, en 1948, Directeur d'administration de l'Office de protection de l'enfance dont elle devait assumer la direction générale en 1963.

Simone HUYNEN participa de façon tout particulièrement active à la préparation de la loi de protection de la jeunesse du 8 avril 1965. Sa haute compétence dans ce domaine est attestée notamment par la fonction de Vice-Président que lui confia l'Union internationale de protection de l'enfance, ainsi que par sa participation aux travaux consacrés, sous l'égide du Conseil de l'Europe, à la rééducation des adolescents et jeunes adultes délinquants.

Appelée comme chargée de cours en notre Université en 1968, elle y dispensa ses enseignements avec un dévouement et une clarté exemplaires.

Simone HUYNEN était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

Fernand DEHOUSSE

Professeur émérite à la Faculté de Droit, est décédé le 11 août 1976, un peu plus d'un mois après son admission à l'éméritat. Il était né à Liège, le 3 juillet 1906.

Docteur en droit et licencié en sciences sociales de notre Université en 1929, il devint assistant d'Ernest Mahaim dès 1930. Proclamé agrégé de l'enseignement supérieur en 1935, il est nommé chargé de cours la même année et deviendra professeur ordinaire en 1940. Par ordre des autorités allemandes, il fut toutefois démis de ses fonctions pendant toute la durée de l'occupation.

L'activité universitaire de Fernand DEHOUSSE fut étroitement liée à celles qu'il exerça aux plans national et international car l'expérience irremplaçable qu'il acquit en dehors de l'Université vint féconder son enseignement et ses recherches et fut ainsi bénéfique à plusieurs générations d'étudiants.

Sénateur pendant plus de 25 ans, Ministre de l'Éducation nationale en 1965, Ministre des Relations communautaires en 1971, il fut à la fois acteur et témoin des faits principaux de la vie politique belge pendant un quart de siècle.

C'est dès 1945 qu'il fait une apparition remarquée sur la scène internationale en qualité de délégué de la Belgique à la Conférence de San Francisco chargée d'élaborer la charte des Nations-Unies.

Combien de fois, par la suite, ne sera-t-il pas délégué de notre pays aux instances internationales les plus actives et les plus hautes. Il parti-